

AVIATION CIVILE

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 16 septembre 2016 modifiant la décision du 9 novembre 2015 portant nomination au conseil du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile

NOR : DEVA1622790S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat,

Vu le code de l'aviation civile, notamment les articles R.421-9 à R.421-13;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment les articles R*133-1 et suivants;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif, notamment son article 2;

Vu le décret n° 2015-622 du 5 juin 2015 relatif à certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie;

Vu la décision du 9 novembre 2015 portant nomination au conseil du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile,

Décide:

Article 1^{er}

Le paragraphe *d* du II (Section du transport aérien) de l'article 1^{er} de la décision du 9 novembre 2015 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes:

« *d*) membres représentant le personnel navigant professionnel du transport aérien

Titulaires

MM. Jean BEC, Antoine SANTERO, Dominique BORROMEI, Philippe HAUTEJA, Thierry LE FLOC'H, Sébastien ZACHARIE.

Suppléants

MM. Philippe MARTY, Pierre-Jean LOISEL, Xavier GAUTHIER, David LANFRANCHI, Stéphane BRUN, Bruno CORCHIA, Yves DESHAYES, Jean-Jacques ELBAZ, Jean-Benoit TOULOUSE, Laurent WEISER, Erick DERIVRY, Vincent GILLES. »

Article 2

Le paragraphe *d* du III (Section du travail aérien) de l'article 1^{er} de la décision du 9 novembre 2015 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes:

« *d*) membres représentant le personnel navigant professionnel du transport aérien

Titulaires

MM. Fabrice CHRETIEN, Stéphan LE BARS, Gilles VAN DER GOES.

Suppléants

MM. Sylvain DALLANT, Stéphane MAGNOLON, Jean-Bernard PETRONI, Michel ROMANI, Stéphane GUELIN, Christophe THAROT.»

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat.

Fait le 16 septembre 2016.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,
P. CIPRIANI